



# LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CAGIRE GARONNE SALAT

# recrute



[www.cagiregaronnesalat.fr](http://www.cagiregaronnesalat.fr)

Sur un territoire de 55 communes pour près de 18 000 habitants, la Communauté de communes Cagire Garonne Salat a choisi de mettre en œuvre une politique de services pour sa population et développe un projet d'investissements pour l'avenir.

## 1 DIRECTEUR-TRICE PÉRISCOLAIRE ET EXTRA SCOLAIRE À ASPET

Sous la responsabilité de la directrice enfance jeunesse et du coordinateur enfance jeunesse, le/la directeur/trice de l'accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire assurera les missions et activités suivantes :

### VOS MISSIONS

- L'élaboration du projet pédagogique et des projets d'animations socio-éducatives
- L'encadrement de l'équipe d'animation
- L'application de la réglementation des accueils collectifs de mineurs à l'équipement
- L'accueil des enfants et la relation aux parents
- La gestion administrative et budgétaire de l'équipement
- La mise en œuvre du projet du CLAS (comité local d'accompagnement à la scolarité)
- Le développement des partenariats.

### COMPÉTENCES & EXPÉRIENCES ATTENDUES

- Connaissance de la réglementation des accueils collectifs de mineurs, de leur gestion administrative et budgétaire
- Capacité à travailler en équipe, à animer une équipe et à gérer les conflits
- Capacité à organiser le travail, à gérer les priorités, à rendre compte de son activité et à alerter sa hiérarchie si besoin
- Capacité relationnelle avec les enfants et les familles
- Adaptabilité, polyvalence, mobilité, ponctualité, prise d'initiatives, dynamisme, rigueur,
- Expérience dans l'animation en A.L.A.E / A.L.S.H. exigée
- Expérience à un poste similaire souhaitée

### POSTE 35H ANNUALISÉES À POURVOIR LE 19 AOÛT

- BAFD à minima avec expérience de direction d'accueil de loisirs exigée
- BPJEPS spécialité loisirs tout public ou BPJEPS comprenant l'unité complémentaire direction d'un ACM souhaité
- Titulaire du permis B exigé

### CADRE D'EMPLOI

- Titulaire de la fonction publique territoriale – Adjoint d'animation ou adjoint d'animation principal – Catégorie C ou Contractuel : Contrat à Durée Déterminée 1 an.
- Rémunération : statutaire + régime indemnitaire selon profil

**CANDIDATURES À ADRESSER AVEC LETTRE DE MOTIVATION ET CV AVANT LE 21 JUILLET 2024 À :**